



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Ministère d'État

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

jda

LE JOURNAL DE L'ADMINISTRATION

MARS 2012

36

édito

Directions, Divisions et Métiers sont à l'honneur !

Ainsi, nous vous présenterons les missions de la Direction du Stade Louis II, l'équipe et les missions du Contrôle Général des Dépenses, l'équipe et les missions de la représentation permanente de Monaco auprès de l'UNESCO, le métier d'Éducateur Spécialisé à la Division Action Sociale de la DASS ... sans oublier les 11 Sapeurs-Pompiers monégasques partis l'an dernier pour le Japon, à qui nous dédions le Zoom de ce JDA.

Découvrez aussi notre focus sur la mobilité douce en Principauté, les actions de prévention et sécurité routières de la Direction de la Sûreté Publique, l'équipe projet du tunnel descendant au Service des Travaux Publics et la mise en circulation des nouveaux Euros monégasques.

L'actualité ce mois-ci concerne également les concertations sur les retraites, le bilan des enregistrements à destination de la Direction de l'Aviation Civile et les premiers chiffres Twitter du Gouvernement.

Prochain JDA : fin avril 2012

Zoom



19 mars 2012 – Caserne de Fontvieille

Remise de la médaille du Courage et du Dévouement aux 11 Sapeurs-Pompiers, partis en renfort opérationnel en 2011 à Fukushima, intégrés au 7^e Régiment d'Instruction et d'Intervention de la sécurité Civile (France) pour cette mission.

Un article complet dans le prochain JDA.



03

Les Archives de l'État



06

Les Euros monégasques



09

Les nouvelles navettes pour le CHPG



10

La mobilité douce

départ à la retraite

Claude Cottalorda, Contrôleur Général des Dépenses, est admis à la retraite à compter du 31 mars 2012.

Entré dans l'Administration en 1972 à l'Office Monégasque des Téléphones (futur Monaco Telecom) en qualité d'Inspecteur Comptable, il a en charge les Services Administratifs et Financiers de l'Office, quand il la quitte en 1987.

À cette date, il devient Vérificateur des Finances au Contrôle Général des Dépenses, avant d'y être nommé Vérificateur Principal en 1993. Parallèlement, il est Chargé de Mission pour la création du SICCFIN en 1994.

En 1995, il est nommé Conseiller Technique au Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales. Il a mené la réorganisation des services techniques et la « privatisation » de Monaco Telecom.

En 2001, il devient Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fondation Publique et a notamment en charge la mise en oeuvre des horaires dynamiques.

En 2006, il devient Directeur Général du Département des Relations Extérieures, Département nouvellement créé.

Depuis 2008, il est Contrôleur Général des Dépenses. Dans ce cadre, il est responsable de missions fondamentales car le Contrôle Général des Dépenses est une entité incontournable de l'Administration monégasque (À découvrir ci-dessous).

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite, après ces 40 années dévouées au service de l'Administration monégasque.



Claude Cottalorda

focus sur le contrôle général des dépenses

LES RECETTES ET DÉPENSES, AU CENTIME PRÈS



L'équipe du CDG De g. à d. (haut) : Romain Loulgerue, Yann Bertrand, Christian Billard, Anthony Minioni, Jean Dekker. Bas : Fabrice Cheynut, Karine Dubiez, Murielle Leydier, Valérie Gerbaudo, Claude Cottalorda, Nathalie Solichon, Isabelle Boero, Olivier Imperti

Examiner, surveiller et vérifier les dépenses et recettes de l'État, telles sont les missions du Contrôle Général des Dépenses (CGD), Service composé d'une équipe de 13 personnes.

Le CGD est une entité transversale qui

constitue le passage obligé de chaque Service et Direction de l'Administration pour assurer leur bon fonctionnement.

Ainsi, dans le cadre de ses attributions, le CGD, placé sous la responsabilité du Ministre d'État, a en charge le contrôle :

- De l'engagement, l'ordonnement et le paiement des dépenses publiques.

- L'engagement correspond au contrôle a priori portant sur la disponibilité des crédits, la nature de la dépense et le respect des procédures (mise en concurrence de 3 fournisseurs pour toute dépense supérieure à 3.000 €, examen par la Commission Consultative des Marchés de l'Etat pour tout marché passé de gré à gré et supérieur à 120.000 €, appel d'offre pour toute dépense supérieure à 300.000 €).

- L'ordonnement est un ordre de payer visé par le CGD. Cet ordre est transmis à la Trésorerie Générale des Finances pour le paiement effectif.

- Des recettes publiques. Ces recettes émanent de diverses entités de l'Administration : OETP, Parkings Publics, Direction de l'Expansion Économique, Services fiscaux, Administration des

Repères

100.000 pièces comptables en 2011

2.324 avis émis en 2010 (dont 44 défavorables)

Domaines, Stade Louis II... mais également des redevances reversées par la SBM ou RMC / TMC.

- De la clôture des comptes budgétaires. Le CGD établit chaque année un rapport sur la clôture des comptes budgétaires.

- Du placement des fonds publics et des opérations de trésorerie.

Aucune subvention ne peut être versée à un organisme de droit privé, sans que le CGD ait donné son avis motivé.

Le CGD émet des avis pour tout projet de loi, ordonnance et arrêté, projet de concession et sur toute mesure pouvant avoir une répercussion financière.

Depuis 2009, la dématérialisation des documents offre un gain de temps et une simplification du traitement des certificats de paiement.



Muriel Natali-Laure

NOMINATION

Muriel Natali-Laure est nommée Contrôleur Général des Dépenses à compter du 1^{er} avril 2012.

Titulaire d'un DEA de droit international public et privé, elle travaille depuis vingt-trois ans au sein de l'Administration monégasque et occupait depuis 2006 le poste d'Administrateur des Domaines.

Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

modernisation

ARCHIVES DE L'ÉTAT : UN PROJET TRANSVERSAL À TOUS LES NIVEAUX DE L'ADMINISTRATION

La gestion des archives de l'État fait actuellement l'objet de réflexions qui s'appuient sur une étude réalisée en 2011 par un cabinet spécialisé (cabinet SERDA) Il en ressort que ces archives mises bout à bout représentent 20 km de documents, soit la distance Monaco / Nice.

Les nouvelles dispositions de l'Ordonnance Souveraine d'août 2011 (cf JDA n°31), régissant les relations entre l'Administration et l'Administré, constituent le texte fondateur pour la gestion des archives publiques.

Dans le but d'harmoniser, rationaliser et optimiser les archives des services de l'État, un plan d'actions sous l'impulsion du Chef de l'Inspection Générale de l'Administration est déployé depuis, à tous les niveaux de l'Administration.

Le Service Central des Archives et de la Documentation Administrative (SCADA) est chargé de la mise en oeuvre de ce plan :

- Plus de 80 personnes (archivistes, commis-archivistes et personnels appelés à traiter les archives) sont associées à ce vaste chantier de modernisation. Des ateliers et réunions d'information ont permis de présenter les grandes lignes du projet. L'occasion pour ces Fonctionnaires et Agents d'exprimer leur questionnement et problématiques, en présence de leurs Chefs de Service qui leur apportent soutien et accompagnement.

- Un guide méthodologique de l'archivage administratif, produit de cette réflexion mise en commun lors des ateliers, a été réalisé et distribué.



8 mars 2012 - Installation de la Commission Consultative des Archives de l'État

- D'ici quelques semaines, ces personnels seront formés aux bonnes pratiques de l'archivage (règles de tri, durée de conservation ...) grâce au plan de formation défini par la DRHFFP.

- La Commission Consultative des Archives de l'État qui a été installée le 8 mars dernier, marque une étape clé du dispositif global.

Sa mission est de formuler à l'intention du Ministre d'État, toute proposition ou recommandation de nature à orienter ou à améliorer la gestion des archives publiques. Elle peut être



Le guide méthodologique de l'archivage administratif

consultée à sa demande sur toute question ayant trait aux archives. Par la suite, les décisions du Ministre d'État seront mises en oeuvre par le SCADA et l'ensemble de l'Administration.

Les membres de la Commission sont des représentants d'entités de l'Administration ayant une expertise spécifique et des compétences transversales et complémentaires. Des personnalités qualifiées issues du monde universitaire et de la recherche apportent leur expertise scientifique et de terrain à la Commission.

La Commission sera également saisie du projet de référentiel d'archivage en cours d'élaboration lors de sa prochaine réunion qui devrait se tenir à l'automne prochain.

Les membres de la Commission Consultative des Archives de l'État

Présidée par Corinne Laforest de Minotti, Chef de l'Inspection Générale de l'Administration.

Au sein de l'Administration

- Le Contrôleur Général des Dépenses
- Le Délégué aux Affaires Juridiques
- L'Administrateur des Domaines
- L'Adjoint au Directeur Informatique
- Le Directeur de l'Administration Électronique et de l'Information aux Usagers
- Le Chef du Service Central des Archives et de la Documentation Administratives

Les personnalités qualifiées

- Christine Pettillat, Conservateur général du patrimoine, Inspecteur Général des Archives Publiques, Directeur du Centre des Archives Contemporaines, spécialisée dans la dématérialisation des archives.

- Olivier Poncet, Historien spécialisé dans l'histoire de l'archivistique, Professeur à l'École nationale des Chartes, spécialisé dans la période moderne.

- Thomas Fouilleron, Historien, Directeur des Archives et de la Bibliothèque du Palais Princier

Pourquoi continuer à conserver des documents papier ?

La version originale papier d'un document demeure indispensable pour :

- Permettre un bon fonctionnement des Services, dans le suivi quotidien des dossiers,
- Communiquer, en cas de nécessité, des éléments à des demandeurs éventuels (personnes ou Institutions)

l'actu en images

8 mars 2012



Journée de la Femme - Le Ministre d'État et les Conseillers de Gouvernement rendent hommage aux femmes Chefs de Service de l'Administration

30 mars 2012



Le 1^{er} bilan Twitter

Des résultats prometteurs, après seulement 2 mois d'existence !

- > 265 tweets
- > 106 abonnements
- > 701 abonnés

missions

STADE LOUIS II : DU SPORT MAIS PAS SEULEMENT...



Une partie de l'équipe du Stade Louis II

Au sein de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS), la Direction du Stade Louis II tient une place à part avec des missions transversales et variées.

Le Stade Louis II est un vaste complexe placé sous la responsabilité de Marie-Cécile Moreno, Directeur.

Son équipe, composée de 47 personnes, est répartie entre personnels administratifs, agents techniques et d'accueil, Maîtres-Nageurs Sauveteurs et Moniteurs-Surveillants à la salle de musculation.

Au même titre que certaines entités de l'Administration le Stade Louis II est générateur de recettes pour l'État, notamment à travers la vente de tickets d'accès à la piscine, à la salle de musculation et pour les visites.

L'infrastructure du Stade Louis II comprend trois parties distinctes :

- Une partie sportive offrant des équipements dédiés à de multiples utilisateurs (Écoles, associations, amateurs et sportifs de haut niveau).

- Trois espaces sportifs peuvent recevoir des rencontres internationales : la Salle Omnisports Gaston Médécin, le Centre Nautique Albert II et le Stade Omnisports.

- Il existe également des salles de sport dédiées (gymnase scolaire, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, salle de gymnastique...).

- Une partie locative comprenant 75 bureaux locatifs et administratifs, dont la gestion est partagée entre l'Administration des Domaines et la Direction du Stade qui y coordonne régulièrement les différents travaux.

- Enfin, la zone occupée par 4 niveaux de parking exploités par le Service des Parkings Publics, dont l'entretien et la maintenance relèvent de la Direction du Stade.

- Par ailleurs, le Stade Louis II est de plus en plus souvent un lieu recherché pour des tournages de reportages sportifs, institutionnels,



Marie-Cécile Moreno, Directeur du Stade Louis II

spots publicitaires ... Il devient aussi un lieu événementiel pour l'organisation de concerts et de spectacles.

Ce bâtiment est un véritable carrefour, un lieu de vie où se rencontrent sportifs (occasionnels, licenciés et professionnels), acteurs de la vie économique de la Principauté et Fonctionnaires et Agents de l'État.

Les grands événements au stade Louis II

- Matches de Football de l'ASM-FC
- Match de Super Coupe d'Europe de football
- Meeting International d'Athlétisme "Diamond League" Herculis
- Trophée des Champions de Handball
- Meeting International de Natation
- Toumoi International de Judo
- Gala International de gymnastique Princesse Grace...
- Et aussi le concert Muse en 2007, les JPEE en 2007, le concert des Eagles en 2011...

L'actu des carabiniers

Février 2012



La Fanfare des Carabiniers en Allemagne pour l'Internationale Musikparade 2012 (Karlsruhe, Wetzlar et Trier)

3 mars 2012



La frégate Georges Leygues accoste à Monaco avec à son bord 9 enfants, pris en charge par l'association Carlesimo, venus visiter la Principauté.

La venue de la frégate a été possible grâce au Commandant Jean-Marie d'Hebraïl Commandant de la Frégate, Mr Honoré Camp de SAS, le Colonel Xavier Prache, Aide de Camp de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et les Vice-Présidents de l'Association Louis Carlesimo à Monaco : Brigadier Bernard Boucher et 1^{ère} Classe Laurent Bouin.

trois questions aux ...

CAPITAINE MICHEL RAGAZZONI ET SOUS-BRIGADIER JEAN VASSE, SUR LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les actions de sécurité routière entreprises par la Direction de la Sûreté Publique (DSP) sont placées sous la responsabilité du Commissaire de Police Richard Marangoni et mises en œuvres par le Capitaine Michel Ragazzoni, de la Division de Police Urbaine.

Les actions de prévention sont définies et élaborées par la Division de l'Administration et de la Formation, dirigée par le Commandant Principal Patrick Reynier. L'unité de jeunesse et de prévention rattachée à cette division est encadrée par le Sous-Brigadier Jean Vasse qui veille à la mise en place de ces actions.

Dans quelle mesure l'année 2012 est-elle une année engagée en matière de prévention et sécurité routière ?

MR : Le 16 janvier dernier, lors de la cérémonie des vœux de la Sûreté Publique, organisée par notre Directeur, André Muhlberger, S.A.S. le Prince Souverain a encouragé nos services à poursuivre les actions entreprises dans le domaine de la sécurité routière. Aussi, des campagnes de prévention, de dissuasion et de répression sont régulièrement menées, comme les années précédentes, en complément de nos missions générales.

en respectant le code de la route. C'est pourquoi la prévention routière et la répression sont nécessaires et complémentaires.

En termes de prévention, quelles sont les opérations menées par la DSP ?

J.V. : Sur le plan préventif, l'action s'effectue en partie au moyen de l'information. Des démarches sont régulièrement menées auprès du public, de tout âge, afin de l'informer de la conduite à adopter pour mieux partager la route.



Des contrôles de vitesse en Principauté



Sous-Brigadier Jean Vasse, pour les actions de prévention à l'école

Ainsi nous menons des actions de prévention dans les établissements scolaires, au sein de l'Administration et d'entreprises en partenariat avec des associations (prévention routière, Moto Club, Automobile Club de Monaco) et des partenaires de la sécurité routière (auto-écoles).

La prévention routière dans les établissements scolaires, en partenariat avec la DENJS depuis plus de 20 ans, est « notre mesure phare ». Cette initiative prévoit la présence d'un policier en tenue chargé de dispenser l'enseignement de la sécurité routière dans les écoles. Ces formations proposent des enseignements en rapport avec l'âge des stagiaires et leur mode de déplacement.

Le but avoué est de responsabiliser les usagers de la route dès leur plus jeune âge et de les sensibiliser sur les risques supplémentaires encourus suite à la consommation de produits tels que l'alcool, les stupéfiants et certains médicaments.

Quelles sont les autres mesures prises par la DSP ?

MR : Sur le plan répressif, les policiers mènent quotidiennement des actions de dissuasion et répression visant à faire diminuer le nombre d'infractions au code de la route. Aussi, les délits routiers et leurs auteurs sont régulièrement poursuivis et les véhicules « non-conformes » sont

immobilisés dans l'attente d'une prise en charge par leur propriétaire pour effectuer les réparations nécessaires.

Des opérations de sécurisation sont effectuées tout au long de l'année. Elles visent notamment au respect de la vitesse en Principauté. Ponctuellement et pour des durées déterminées, les actions répressives peuvent également se porter sur des infractions ciblées (pneus lisses, dignotants non conformes, échappements trop bruyants, excès de vitesses ...) ou des lieux prédéfinis.

À noter que pour les infractions les plus graves, les contrevenants peuvent comparaître devant la Commission Technique Spéciale aux fins de se voir suspendre le permis (pour les résidents) ou interdire temporairement le droit de circuler à Monaco (pour les permis étrangers).

Néanmoins, rien ne peut évoluer favorablement sans la responsabilisation des usagers de la route, ce à quoi la DSP, au travers des actions de prévention et de sécurité routière, s'emploie sans relâche.



Les élèves en stage de prévention routière

NOUVEAU

LES EUROS MONÉGASQUES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Soyez attentifs ...et vous en verrez de plus en plus !

À la suite de négociations menées par le Département des Finances et de l'Économie, au travers de la Direction du Budget et du Trésor, Monaco a conclu avec l'Union européenne, le 29 novembre 2011, une nouvelle convention monétaire, qui attribue à la Principauté un quota annuel d'émission d'euros monégasques plus élevé que celui accordé précédemment.

En effet, la convention octroie à Monaco un quota fixe de 2.340.000 € par an, auquel s'ajoute une part variable estimée, sur 2011 et 2012, à environ 80.000 euros.

Plus d'un million de pièces de 2 euros monégasques ont donc été frappées en 2011, et sont actuellement mises en circulation à Monaco par la Trésorerie Générale des Finances, de manière progressive.

Une quantité similaire étant prévue pour 2012, il sera de plus en plus fréquent de voir ces pièces circuler, surtout en Principauté ... une belle manière d'affirmer la souveraineté de Monaco !



attractivité

MONACO WELCOME & BUSINESS OFFICE : FACILITER L'INSTALLATION DES FUTURS RÉSIDENTS ET ENTREPRENEURS

C'est dans le but de renforcer l'attractivité de Monaco que, depuis le début de l'année, les missions du Monaco Business Office ont été étendues pour donner naissance au Monaco Welcome & Business Office (MWBO), au sein de la Direction de l'Expansion Économique.

Le principe : aider les futurs résidents et entrepreneurs à s'installer en Principauté, en mettant à leur disposition les outils et renseignements qui facilitent leurs démarches et en les mettant en relation avec les différentes entités publiques et privées concernées par leur installation.

Le MWBO, placé sous la responsabilité de Laurence Garino, a donc pour vocation de devenir l'interlocuteur privilégié des primo-arrivants en Principauté.

Dans ce cadre, et afin de faciliter les démarches des futurs résidents et entrepreneurs, le MWBO publiera prochainement une brochure consacrée à la Principauté de Monaco, destinée aux potentiels investisseurs, futurs résidents et créateurs d'entreprise.

Cette brochure vient renforcer les missions du MWBO en proposant aux particuliers et entrepreneurs, des infor-



L'équipe du MWBO De g. à d. : Marie-Alix Blanchi, Laurence Garino, Evelyne Folco et Aymeric Pazzaglia

mations pratiques, institutionnelles et économiques sur la destination Monaco.

Dans un premier temps, le document sera disponible en trois langues (français, anglais et italien).

Toutefois après études, un élargissement à d'autres langues (Allemand, Chinois, Russe, Espagnol, ...) ainsi qu'une version électronique interactive pourraient être envisagés.

Pour toutes informations :

Monaco Welcome & Business Office

9 rue du Gabian - 1^{er} étage - 98000 Monaco

welcome.business@gouv.mc

tél. + 377 9898 9898

fax +377 9898 4870

REPÈRES

Le document comporte, en première partie, 4 grands chapitres :

- Une présentation générale de Monaco
- Un panorama de la Principauté comme lieu de vie exceptionnel
- Les grandes composantes d'un tissu économique dynamique
- Un certain nombre d'informations concrètes spécifiques à la création d'entreprises

que vient compléter une collection de 12 fiches thématiques, plus techniques et détaillées. Cette série de fiches porte sur des sujets précis tels que les professionnels de la place, l'emploi, le cadre fiscal, le réseau diplomatique, etc.



Future brochure créée par le MWBO pour les particuliers et entrepreneurs

mode d'emploi

LES PRÊTS CONSENTIS PAR L'ÉTAT AU SECTEUR DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION : OBJECTIF ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le dispositif mis en place par l'État en vue de permettre aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration de bénéficier d'un financement sous la forme d'un prêt direct, est subsidiaire aux financements habituels de la place bancaire : il n'intervient que lorsque le prêt accordé par la banque ne répond pas seul au besoin de financement du commerçant.

L'Arrêté Ministériel n° 2009-506 du 13 octobre 2009 régissant ce financement stipule que le prêt hôtelier peut concerner la création ou la reprise d'un établissement aussi bien qu'un établissement en cours d'exploitation.



D'un montant maximal de 200.000 €, le prêt ne peut excéder 80% de la valeur hors taxe de l'investissement pris en compte, sa durée maximale est de 15 ans à un taux fixe de 4%.

Les investissements susceptibles d'être éligibles sont relatifs à :

- la construction,
- l'aménagement,

- la réfection,
- la modernisation,
- la surélévation,
- l'agrandissement des établissements hôteliers ou de restauration.

L'Arrêté Ministériel énumère les pièces constitutives des dossiers de demande, en fonction de la situation de l'établissement : en cours d'exploitation, création ou reprise.

Les demandes en vue de l'attribution du prêt sont adressées au Ministre d'État et donnent lieu à une instruction par la Division Financement et Développement de l'Économie au sein de la Direction de l'Expansion Économique.

L'attribution du prêt est subordonnée aux garanties financières du requérant, aux garanties techniques et à l'intérêt économique de son projet pour la Principauté, notamment au plan touristique et urbanistique.

La décision d'accorder le prêt est prise par le Ministre d'État, après avis de la Commission de l'Hôtellerie et de la Commission de Placement des Fonds.

L'OFFICE DES ÉMISSIONS DES TIMBRES-POSTE PROPOSE 3 NOUVEAUX TIMBRES LE 20 AVRIL PROCHAIN



- Arrivée à Monaco du Planetsolar
- Exposition Internationale Yeosu 2012
- carnet autocollant à validité permanente

Plus d'infos sur www.oetp-monaco.com



à la découverte de nos métiers

ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ À LA DIVISION ACTION SOCIALE DU SERVICE SOCIAL

L'éducateur spécialisé est un technicien de la relation qui intervient auprès de personnes (enfants, adolescents, adultes) en difficulté, en situation d'inadaptation ou de handicap, afin de leur offrir les clefs pour mieux s'insérer dans la société.

Au sein de la Division Action Sociale, ils sont sept à remplir cette mission au quotidien.

Avec le concours interne d'assistantes sociales et d'une psychologue, ils effectuent un travail d'accompagnement principalement au travers d'interventions « à domicile » (dans tous les lieux de vie).

Leur champ d'action étant très diversifié, les éducateurs de la Division Action Sociale sont spécialisés dans l'un des domaines suivants :

- **Le handicap**, avec 200 personnes majeures disposant du statut d'adulte handicapé et 37 mineurs bénéficiant de l'allocation d'éducation spéciale. Deux éducatrices assurent le suivi et l'accompagnement de ces personnes, avec pour but de faciliter la gestion du quotidien, l'insertion sociale et professionnelle et l'accès aux loisirs. L'Unité Mobile de Psychiatrie et l'AMAPEI sont parmi leurs partenaires privilégiés.

- **L'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)**, intervention à domicile dans le domaine de la protection de l'enfance. Trois éducateurs apportent



Les éducateurs spécialisés : De g. à d. : Michaël Scotto (enfance et familles), Jérôme Valadie (enfance et familles), Vanessa Dumez (handicap), Philippe Wurtz (insertion professionnelle), Elodie Koukoui (handicap), Jean-François Michaud (hébergement), en médaillon : Christine Squiban

un soutien à la parentalité aux familles faisant l'objet d'une mesure ordonnée par le Juge Tutélaire. Ils se partagent actuellement 52 dossiers. Ils accompagnent les familles et assurent le suivi de l'enfant ou du jeune au travers d'interventions directes sur les lieux de vie. Ils rendent compte au Juge Tutélaire de l'évolution de la situation par la rédaction de rapports réguliers. L'AEMO travaille en partenariat étroit avec le Foyer de l'Enfance Prin-

cesse Charène, lorsque les enfants bénéficient également d'une mesure de placement. La DENUS, le Centre Médico-Psychologique et l'association « Jeunes [écoute] » sont autant d'entités apportant un concours essentiel au travail des éducateurs d'AEMO. L'insertion professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi. En partenariat avec les assistantes sociales de la Division qui lui adressent certains deman-

deurs d'emploi, l'éducateur spécialisé s'attache à faciliter leurs démarches et à accompagner leur insertion professionnelle, en lien notamment avec le Service de l'Emploi et la DRHFFF. Il est également chargé du suivi des personnes de nationalité monégasque relevant de la CISP (Commission d'Insertion Socio-Professionnelle).

- Enfin, un éducateur effectue un suivi personnalisé des 14 personnes ou familles hébergées au sein des appartements de la Division Action Sociale. Cet hébergement social vise en priorité à la protection de l'enfance et à celle des jeunes majeurs (notamment, quittant le Foyer de l'Enfance à leur majorité).

Ses missions consistent aussi à contrôler l'utilisation des logements et à s'assurer qu'ils demeurent en bon état d'usage. Il est appelé à travailler en partenariat avec tous les autres membres de l'équipe, en fonction des difficultés présentées par la personne hébergée.

Bien que spécialisés dans des domaines d'intervention diverses, les éducateurs gardent une philosophie commune : « effectuer un accompagnement en milieu ouvert et individualisé, dans un cadre de protection, encourageant et favorisant l'autonomie et la socialisation des individus ».

nouveau

DES NAVETTES DE BUS MISES EN PLACE POUR LE PERSONNEL DU CHPG

Depuis plusieurs semaines, deux navettes de bus permettent un acheminement rapide du personnel du Centre Hospitalier Princesse Grace depuis différents lieux de la Principauté (parkings et arrêts de bus), aux heures d'affluence et de prises de service des personnels.

Annoncées le 10 janvier dernier à l'occasion des vœux au personnel du CHPG, par Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, ces deux navettes circulent de 6h à 9h et le soir de 19h30 à 22h30.

Le trajet, estimé à 10 minutes, s'effectue sur un parcours dédié. Le transport est gratuit sur présentation de la carte professionnelle.

Ces navettes permettent de parvenir facilement à l'hôpital, sans savoir à

accéder au site en voiture personnelle.

Parallèlement, afin de libérer des places pour les usagers, patients et visiteurs, dans le parking supérieur de l'hôpital, un nouveau parking

« Tamaris », d'une capacité de 48 places, a été créé pour le personnel du CHPG, sur l'emplacement des anciens HBM Pasteur. Autant de places ont donc été rendues disponibles pour les visiteurs, ce qui facilite leur accès au parking qui leur est dédié.



Ces deux nouvelles mesures sont le fruit d'un travail commun entre le Département des Affaires Sociales et de la Santé, le Département des anciens HBM Pasteur, de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, la Direction du CHPG et la Compagnie des Autobus de Monaco.

Les premiers retours et commentaires du personnel du CHPG et des visiteurs sont très encourageants.

intérêt général

L'AVENIR DES RETRAITES DE LA CAR : TROUVER DES SOLUTIONS JUSTES, EQUILBRÉES ET EFFICACES

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement Princier, représenté par le Département des Affaires Sociales et de la Santé, organise des réunions de concertation conduites par Stéphane Valeri, avec la Direction des Caisses Sociales et les partenaires sociaux.

Ces réunions doivent aboutir à la mise en œuvre de mesures de protection à adopter afin de préserver et pérenniser le régime de retraite par répartition de la Caisse Autonome des Retraites (CAR) et assurer ainsi le paiement des retraites futures.

Le Gouvernement a souhaité mener ces discussions de la façon la plus ouverte possible, en écoutant les positions de chacune des parties, mais fort, néanmoins, de valeurs et de convictions quant à la nécessité de préserver le principe d'une société solidaire et donc le régime de retraite par répartition, qui est à la fois le plus juste et le meilleur pour l'ensemble des salariés et des retraités. Les objectifs du Gouvernement sont les suivants :

- assurer avec efficacité la pérennité du régime à long terme (horizon 2050) ;
- préserver le pouvoir d'achat des actuels retraités, qui ne seraient donc pas concernés par les mesures envisagées ;



- conformément aux principes fondamentaux du régime, faire partager équitablement l'effort nécessaire, entre employeurs et salariés ;

- prendre en compte des hypothèses de croissance raisonnablement optimistes, afin de ne pas faire supporter une augmentation du taux de cotisation qui ne serait pas pleinement justifiée par le déficit du régime ; les mesures seront donc modérées et graduées.

D'un point de vue pratique, l'organisation des réunions de concertation et la rédaction de la synthèse des discussions sont assurées par le Secrétariat du Département des Affaires Sociales et de la Santé. Il assure le lien avec la Direction des Caisses Sociales qui participe à l'ensemble des réunions.

À l'issue du processus de concertation, le Gouvernement déposera dans les prochaines semaines un projet de loi sur le Bureau du Conseil National, afin que les mesures d'ajustement puissent entrer en vigueur au début de l'automne 2012. Dans ce cadre, le Secrétariat du Département des Affaires Sociales et de la Santé, en lien avec la Direction des Affaires Juridiques, aura la charge de la rédaction du projet de loi (soumis au Conseil de Gouvernement).

Objectif affiché : pérenniser le régime des retraites par répartition de la CAR, l'un des meilleurs d'Europe pour les salariés et les employeurs, tout en maintenant le pouvoir d'achat des retraités actuels et en assurant dans le futur aux salariés, des retraites équivalentes à celles d'aujourd'hui.

LES RÉUNIONS DE CONCERTATION

avec la Direction des Caisses Sociales

- 5 décembre 2011 : Union des Retraités de Monaco
- 12 décembre 2011 : Fédération Patronale de Monaco
- 13 décembre 2011 : Union des Syndicats de Monaco
- 31 janvier 2012 : réunion multipartite
- 20 février 2012 : réunion multipartite
- 23 mars 2012 : dernière réunion multipartite

L'actu en images

A Qietūdine : Inauguration de l'exposition « Quand les mots me manquent »

Les tableaux ont été réalisés dans le cadre des ateliers artistiques du Centre Speranza Albert II par des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La 1ère exposition s'est tenue en 2011 à la Maison de l'Amérique Latine en collaboration avec l'AMPA.

Stéphane Valeri, Catherine Pastor, Présidente de l'AMPA, Pr Alain Pesce, Chef de Service de Gériatrie, Philippe Migliasso, Cadre supérieur de Santé du CCG et du Centre Speranza Albert II, Laure Santori, Directrice adjointe du CHPG et Muriel Garassio, infirmière au Centre devant le tableau offert au Service de Gériatrie par Nadia Jahlan



focus sur la mobilité douce

DE LA CONCEPTION, AVEC LA DIRECTION DE LA PROSPECTIVE, DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (DPUM) ET LE SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION (STC) ...



Frédéric Kappler et Olivier Reder

Rencontre avec Frédéric Kappler, Adjoint au Directeur et Olivier Reder, Chef de Division à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité.

Par « mobilité douce », on entend au sens large les modes de transport proposant des solutions respectueuses de l'environnement, tels que les transports publics, le covoiturage et l'auto partage ainsi que les modes de déplacement qui ont uniquement recours à l'énergie humaine, tels que la marche à pied et le vélo.

Au sein de l'Administration, la DPUM et le STC sont en charge des questions de mobilité et leur action vise notamment la promotion de la mobilité douce. Ainsi, toutes les facilités de déplacement sont synthétisées et cartographiées dans

le petit guide « Monaco Malin » qu'elle a édité : liaisons piétonnes mécanisées (ascenseurs publics, escalators), vélo-stations, transports publics,...

À travers une de ses autres missions qui consiste en la délivrance des permis de construire, la DPUM est à même d'encourager les différents promoteurs à intégrer dans leurs réalisations des liaisons piétonnes mécanisées. À ce jour, les résultats sont très positifs, les différents promoteurs jouant parfaitement le jeu.

À Monaco, la marche à pied constitue ainsi le mode de déplacement le plus utilisé et ce malgré la dénivelité du territoire. En effet, sur les 235.000 déplacements quotidiens recensés (intra-muros), 58 % sont effectués à pied, ce qui représente un chiffre moyen très élevé comparé aux grandes villes européennes.

Début 2012, la DPUM a lancé une étude visant à un bilan des

modes actifs (piétons et vélos) afin d'identifier les points faibles du réseau monégasque et les possibles améliorations à apporter. Elle a également initié une étude sur le développement d'un mode de transport alternatif.

Le but avoué étant de faire toujours plus pour encourager et soutenir la mobilité douce à Monaco.



Le Monaco Malin, guide des liaisons piétonnes mécanisées (ascenseurs publics, escalators), vélo-stations et transports publics.

... À LA RÉALISATION, PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (STP), PUIS LA MAINTENANCE, PAR LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN (DAU)



Eugène Rossi et Jean-Claude Monottoli en tournée de vérification des liaisons piétonnes mécanisées

Rencontre avec Eugène Rossi, Contrôleur et Jean-Claude Monottoli, Surveillant de Travaux à la Section Énergie de la DAU.

Favoriser la mobilité douce en Principauté est une mission transversale, nécessitant l'implication de plusieurs Directions et Services de l'Administration.

Après le rôle déterminant de la DPUM, dans la conception des liaisons piétonnes mécanisées, puis leur réalisation par le STP, la DAU est le gestionnaire de leur maintenance.

Sous la responsabilité de Stéphane Frachat, Eugène Rossi et Jean-Claude Monottoli se partagent les responsabilités de contrôle et de suivi des marchés d'entretien, et de modernisation.

Ils ont également en charge l'entretien de 46 galeries et passages publics (Hall supérieur de la gare, Galerie Sainte Dévote ...), avec :

- l'éclairage,
- les organes de sécurités (éclairage de secours et détecteurs incendies),

- les portes automatiques,
- le mobilier urbain, ...

Pour mener à bien leurs missions ils se déplacent quotidiennement sur le terrain et organisent des réunions mensuelles avec leurs différents prestataires afin de garantir une efficacité de fonctionnement et d'intervention maximale des installations.



Mise en place d'un escalator

Évolution du nombre de liaisons piétonnes mécanisées placées sous la responsabilité de la Section Énergie de la DAU :

	2007	2012
Ascenseurs	31	70
Escalators	27	35
Tapis roulants	8	8
Montes-handicapés	6	8
Total	72	121

compétences

TUNNEL DESCENDANT : L'ÉQUIPE PROJET DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Rencontre avec Éric Kazarian, Chef de Division et Patrick Ménier, Conducteur de Travaux formant l'Équipe Projet du tunnel descendant au Service des Travaux Publics.

Le projet de création du tunnel descendant s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de mobilité et déplacement dont les objectifs sont, d'une part, de fluidifier la circulation routière et, d'autre part, d'encourager l'utilisation des transports en commun et intermodaux (train et bus).

Ce projet de grande envergure est le fruit d'un travail transversal mené par le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme au travers du Service des Travaux Publics (STP), de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM), du Service des Titres de Circulation (STC), de la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), ...

Après un travail en amont, effectué par la DPUM pour les phases de pré-programmation / programmation initiale et après validation du projet



Éric Kazarian et Patrick Ménier en réunion d'Équipe Projet du tunnel descendant

par le Gouvernement, les TP, maître d'ouvrage du projet, sont chargés des phases d'étude technique et de réalisation (cf JDA n°22).

Le maître d'ouvrage s'assure du respect du budget, du planning et du programme de l'opération au cours des études de conception et de l'exécution des travaux. Il effectue la réception des ouvrages, à la fin des travaux.

Au sein des TP, Éric Kazarian, Chef de Division et ingénieur chargé du projet depuis

son lancement et Patrick Ménier, Conducteur de Travaux, forment le Groupe Projet du tunnel descendant. Leurs profils et compétences, complémentaires, permettent une gestion et un contrôle optimum des ressources humaines et matérielles investies dans ce projet.

Les travaux commenceront en mars 2012 avec la réalisation simultanée des deux têtes (entrée, située sur le boulevard du Jardin Exotique, et sortie près du cimetière sur le boulevard Charles III). Une fois cette phase achevée, le percement du tunnel s'effectuera, à partir du début de l'année 2013, uniquement depuis la partie inférieure. La fin des travaux est prévue pour le 2^e semestre 2016.



Le tunnel descendant

aviation civile

RÉSULTATS PROMETTEURS POUR LES ENREGISTREMENTS À DESTINATION FINALE

Depuis février 2011, au travers du Service de l'Aviation Civile, l'Héliport offre aux voyageurs la possibilité d'enregistrer leurs bagages à destination finale. Aujourd'hui une seule compagnie propose ce service à ses clients.

Ainsi, le voyageur peut effectuer, depuis Monaco, toutes les formalités d'enregistrement sur les vols nationaux et la majorité des vols internationaux, au départ de l'Aéroport Nice Côte d'Azur. Réciproquement, le voyageur peut s'enregistrer pour Monaco depuis les principaux aéroports étrangers.

Cette mesure représente une réelle avancée et un important gain de temps pour le passager. En effet, sa ou ses cartes d'embarquements lui sont remises depuis Monaco et ses bagages sont pris en charge depuis l'Héliport jusqu'à sa destination finale. Pour le passager à l'arrivée, celui-ci retrouve à Monaco ses bagages enregistrés depuis son aéroport de départ.

Pour l'Héliport, les résultats ne se sont pas fait attendre. Depuis la mise en place de ce dispositif, en février 2011, le trafic aérien de la ligne régulière (Monaco / Nice) a augmenté de plus de 11 %.

Janvier 2012 confirme cette tendance avec une hausse de 11,2% par rapport à janvier 2011.

À noter qu'aujourd'hui 50 % des passagers de ligne régulière (soit environ 30.000 personnes en 2011) utilisent l'enregistrement à destination finale. L'ambition affichée est d'augmenter ce pourcentage dans les prochains mois.



missions

LA REPRÉSENTATION PERMANENTE DE MONACO AUPRÈS DE L'UNESCO



S.E. Mme Yvette Lambin-Berti, entourée de ses collaborateurs (de g. à d.): Daphné Le Son (deuxième Secrétaire), Corinne Magail (Délégué Permanent Adjoint), Bruno Lavagna (consultant), Jean-Philippe Vinci (Conseiller auprès de l'Ambassadeur), Sybille Progetti (troisième Secrétaire)

L'adhésion de Monaco à l'UNESCO en 1949, un an après l'adhésion à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), marque une étape importante dans le processus de reconnaissance de la Principauté comme État souverain, voulu par le Prince Rainier après guerre.

En 2009, lors de la 35^e session de la Conférence Générale, la Principauté a été élue pour la première fois au Conseil exécutif de cette organisation, avec un des plus hauts scores des dernières élections, pour un mandat de 4 ans. Cette légitimité clairement acquise témoigne de la volonté de renforcer les coopérations multilatérales et confirme l'attachement historique de Monaco aux objectifs et idéaux de l'UNESCO.

Dès lors, la participation à ce « conseil d'administration » de l'UNESCO, constitué de 58 membres

élus – Monaco siège au sein du Groupe 1 à côté par exemple des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la Belgique, du Danemark, du Canada ou d'Israël – a rendu nécessaire une modification de la structure de la Délégation Permanente, avec la nomination, pour la première fois également, d'un Ambassadeur en mission exclusive auprès de l'UNESCO, S. E. Mme Yvette Lambin-Berti.

Rôle et activités

Le Délégué permanent assure la liaison entre l'Organisation, la Maison souveraine et le Gouvernement princier et représente Monaco à l'UNESCO. Les fonctions de la délégation consistent en une participation active au travail de l'UNESCO, notamment pour le budget et le suivi des différents secteurs.

Dans le prolongement des missions générales de l'UNESCO, la Délégation participe de manière permanente à des programmes ciblés : réforme de l'Organisation, Patrimoine mondial, sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, lutte contre le trafic illicite des biens culturels, projets en lien avec la Direction de la Coopération Internationale, Éducation pour tous, Éducation au développement durable, Commission Océanographique Internationale, dopage dans le sport, etc.

En outre, statutairement, la Principauté siège par exemple (en tant que membre ou observateur) au Comité juridique de l'Organisation, au Conseil Intergouvernemental du Programme d'Information pour tous, au programme MAB (homme et biosphère), MOST (Gestion des transformations sociales), CIGEPS (Comité Intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport).

L'implication de Monaco

Depuis son adhésion à l'UNESCO, Monaco a toujours entretenu des liens étroits avec l'Institution.

Rappelons que le Prince Souverain a participé à plusieurs reprises à des conférences, colloques ou séminaires organisés par, ou en partenariat, avec l'UNESCO, et qu'il a rencontré l'actuelle Directrice Générale, Mme Irina Bokova, première femme à diriger cette organisation.

En décembre 2003, S.A.R. la Princesse de Hanovre a été nommée par l'UNESCO Ambassadrice de Bonne Volonté, en reconnaissance de son engagement personnel en faveur de la protection de l'enfance et de la famille et de sa contribution à la promotion des programmes de l'institution pour l'éducation des jeunes filles et des femmes. Par ailleurs, le 19 octobre 2011, l'UNESCO et Peace and Sport - Organisation pour la paix par le sport, placée sous le Haut-Patronage de S.A.S. le Prince Albert II - ont signé un partenariat à l'occasion du 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO, dont l'objectif est de favoriser le rôle du sport comme vecteur de paix, notamment en Afrique.



Les organes constitutionnels de l'UNESCO

- La Conférence générale est composée des représentants des 195 membres et de 8 membres associés, qui disposent d'une voix. Dirigée par un Directeur Général, élu pour 4 ans, elle se réunit tous les 2 ans pour déterminer l'orientation et la ligne de conduite générale de l'UNESCO. Elle vote un programme de travail et le budget pour les 2 années à venir.
- Le Conseil exécutif est en quelque sorte le Conseil d'administration de l'UNESCO. Il se réunit formellement deux fois par an. Il prépare le travail de la Conférence Générale et veille à ce que ses décisions et le budget soient bien exécutés. Ses 58 membres sont élus par la Conférence générale pour 4 ans.
- Le Secrétariat : il s'agit du bras exécutif de l'Organisation. Il comprend le Directeur Général et l'ensemble du personnel, soit, en 2011, environ 3000 personnes originaires de quelque 170 pays.



TROIS QUESTIONS À YVETTE LAMBIN-BERTI - AMBASSADEUR

Vos anciennes fonctions de Commissaire Général de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports vous sensibilisent-elles davantage aux actions de l'UNESCO en matière d'éducation ?

L'expérience que j'ai pu acquérir me permet de mieux cerner la problématique inévitable des grandes institutions internationales : comment faire évoluer les programmes, les évaluer, tout en tenant compte des réalités de terrain. Et à l'UNESCO ces réalités sont extrêmement diverses et changeantes. Je suis naturellement sensible à la Jeunesse : le 7^e Forum International des Jeunes qui s'est tenu en marge de la dernière Conférence générale en octobre 2011, leur posait la question des vecteurs des changements sociaux. Le sport, la formation des maîtres, l'éducation au développement durable sont bien sûr des domaines auxquels je suis également attentive.

Qu'apporte la présence de Monaco au Conseil exécutif ?

Ma nomination est intervenue au moment de changements importants au sein de l'UNESCO : l'élection d'une nouvelle Directrice Générale a cristallisé une volonté

forte de réforme de l'institution.

Un axe de notre participation porte donc sur cet aspect structurel : la mise en place d'une évaluation externe a débouché sur un groupe de travail ad hoc, auquel nous participons, tout comme au suivi des recommandations des audits, dont celui de la Cour des Comptes, dans le but de faire évoluer la pratique même de l'UNESCO, y compris dans le cadre de la réforme des Nations-Unies.



S.E. Mme Yvette Lambin-Berti lors de la 189^e Session du Conseil exécutif de l'UNESCO, 27 février-10 mars 2012

Bien entendu, siéger au Conseil exécutif est aussi un gage de visibilité pour la Principauté dont l'image est très positive et qui passe pour être un pays très impliqué dans un certain nombre de domaines. Avec une présence accrue dans tous les comités et groupes de travail, elle renforce

cette image. Elle peut s'exprimer et être entendue davantage, ce qui est particulièrement important et positif pour un petit État. En effet, malgré sa taille, elle est écoutée et respectée pour les actions qu'elle mène et les programmes qu'elle soutient. Nous sommes d'ailleurs attendus sur des programmes très ciblés sur lesquels nous avons été précurseurs (prévention des tsunamis en lien avec la Commission Océanographique Intergouvernementale, éthique et changement climatique, etc.), voire même des interlocuteurs privilégiés pour certains États avec lesquels nous collaborons plus activement.

Quels sont les projets pour 2012 ?

Le dernier Conseil exécutif, qui vient de s'achever, s'est réuni de manière anticipée pour faire face aux difficultés actuelles de l'Organisation. Comme vous le savez, l'admission de la Palestine à l'UNESCO comme 195^e État membre, qui a été très médiatisée, a entraîné un retrait des budgets américains,

premier contributeur. Nous passons ainsi de 653 millions du budget approuvé à 465 millions ! La Directrice générale a donc présenté une feuille de route en négociation entre les États membres et le Secrétariat pour faire face à la situation sans affaiblir l'Institution.

Je souhaite que la Principauté puisse rester un contributeur et que nos programmes en cours puissent être menés à bien. Nous sommes également sollicités sur des questions d'actualité, résolutions concernant la Syrie, le prix Obiang, etc... Vous comprenez donc que nous sommes à un moment crucial de la vie de l'Institution, Monaco lors de ses interventions apporte son soutien à la Directrice Générale ou à différents programmes que nous jugeons importants.

Les derniers Conseils ont montré que l'Organisation ne souffre pas d'un problème de légitimité ou de leadership au niveau mondial, je crois donc que les réformes nécessaires et inexorables dont nous débattons vont permettre une profonde mutation de l'Institution.

initiative

20 MARS 2012 : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Depuis 1998, la langue française et les valeurs de solidarité et de dialogue des cultures portées par la Francophonie sont célébrées le 20 mars.

Cette année, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a appelé les francophones du monde à s'exprimer sur le thème « Le français est une chance ».

Au niveau international, les Consuls et Ambassades de Monaco se mobilisent pour cette journée de célébration.

Les actions mises en œuvre permettent de promouvoir Monaco au travers des valeurs portées par la Francophonie. Elles se traduisent par une participation aux célébrations organisées par les groupes francophones de Consuls et d'Ambassadeurs dans les grandes capitales du monde : conférences, manifestations culturelles, présentations dans des écoles, etc.

En Principauté, sous l'impulsion de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, les établissements scolaires mettent

en œuvre des actions pédagogiques de sensibilisation.

Chaque année, les élèves sont invités à réaliser des affiches, rédiger, étudier et apporter une réflexion sur des textes, en lien avec la thématique annuelle de la journée internationale de la Francophonie.

Supports fournis par l'OIF et gérés et envoyés aux participants par la Direction des Affaires Internationales



NOUVEAU

« .MC », LE SUPPLÉMENT MAGAZINE DU JDA VIENT DE PARAÎTRE

Comme nous vous l'avons annoncé au mois de janvier 2012, le magazine « .MC », supplément grand public du JDA composé de 36 pages (français et anglais), vient de paraître.

Envoyé par courrier trois fois par an, il présente les actualités, projets et réalisations du Gouvernement et de l'Administration, des données chiffrées sur Monaco, un grand dossier et des informations pratiques.



Le Ministre d'État a officiellement présenté ce premier numéro du magazine « .MC » lors de la conférence de presse du Gouvernement du 27 mars dernier.



MARS 2012

Le carnet de la fonction publique

NOUVEAUX ENTRANTS

- **Brok-Drlje Karina**
Sténodactylographe chargée des suppléances à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.
- **Curreno Olivier**
Gardien-Agent de Sécurité au sein de l'Auditorium Rainier III.
- **Gruter Nicolas**
Sténodactylographe chargé des suppléances à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.
- **Remouga Amel**
Infirmière à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale - Centre Médico-Sportif.
- **Sabine Chloé**
Commis à la Direction des Services Fiscaux
- **Van Klaveren Jean**
Rédacteur au Service des Parkings Publics
- **Vincelot Laetitia**
Secrétaire-Sténodactylographe au Service des Prestations Médicales de l'État

MOUVEMENTS DE PERSONNEL & PROMOTIONS

- **Benazzi Jean-Louis**
Chef de Section à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité est nommé Chef de Division au sein de la même Direction.
- **Bergesi Éric**
Chef de Bureau au Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers est nommé Chef de Section au sein du même Service.
- **Bois Bernard**
Analyste à la Direction Informatique est nommé Analyste Principal au sein de la même Direction.
- **Cottalorda Laurie**
Chef de Section à la Direction des Communications Électroniques est nommée Chef de Division au sein de la même Direction.
- **Di Franco Marie-Ange**
Élève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Administrateur au Stade Louis II.
- **El Missouri Hélène**
Élève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Administrateur à la Fondation Albert II.
- **Faivre Marion**
Attaché Principal à la Direction du Tourisme et des Congrès est nommée Administrateur chargé de la Promotion au sein de la même Direction.
- **Malgherini Kristel**
Administrateur à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale est nommée Administrateur Principal au sein de la même Direction.
- **Pastor Martine**
Infirmière/Veilleuse de nuit à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale est nommée Infirmière au Foyer de l'Enfance.
- **Picco Frédérique**
Élève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Administrateur à la Direction de l'Administration Électronique et de l'Information aux Usagers.

■ Valli Benjamin

Élève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommé Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

■ Wenden Isabelle

Élève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Administrateur à la Direction du Budget et du Trésor.

DÉPARTS À LA RETRAITE

■ Garelli Philippe

Employé de Bureau à l'Office des Émissions de Timbres-Poste

■ Warschavsky Michel

Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics

Imprimé sur papier recyclé



JDA n° 36 - Mars 2012 - Journal de l'Administration - Mensuel

Rédaction
Centre de Presse
Valérie Dusen-Granon
(vdusen@gouv.mc)

Coordination
Secrétariat Général
du Ministère d'État
Centre de Presse

**Conception
& réalisation**
Media & Events

Photos & Illustrations
Charly Gallo, Charles Franch,
Bernard Boucher,
Michel Ravassard-UNESCO,
Cyril Bailleul-UNESCO, DR

Remerciements
Lydie Calvas-Blanchon, Christophe Cauvin,
Armand Déüs, Delphine Frappier,
Jean-Luc Merlino, Pierre Van Klaveren,
Marc Vassallo, Julien Veglia ainsi que toutes les
personnes ayant participé à ce numéro.

 **CENTRE DE PRESSE**
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

jda

PRINCIPAUTÉ
DE MONACO

UN RÔLE À PART DANS LE MONDE.